



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2025-11-05

Séance du jeudi 13 novembre 2025

Date convocation :  
4 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi treize novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Nombre de membres  
en exercice  
22

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Corinne CAPEL, Alain CLEMENT, Pierre DELCASSO, Pierre JEAN, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Annie MERIC, Emmanuelle NITOT, Dominique PASQUIER, Bernard ROURE, Annie SZUBA, Vincent TAURELLE, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Présents  
18  
Votants  
21

Pouvoirs : Michel DUSSAUD à Rino BENELLI, Régine PESENTI à Luc VEYRAT, Hervé BRAHIC à Dominique PASQUIER.

Absente : Stéphanie MENEHINI

Secrétaire de séance : Josette VELAY

### Objet : ATTRIBUTION CADEAUX DE FIN D'ANNÉE 2025

M. le Maire expose au conseil municipal qu'à la fin de l'année des cadeaux peuvent être attribués au personnel municipal.

Il convient de se prononcer sur le principe d'une attribution de cadeaux en fixant une enveloppe financière de 1 000 € correspondant au montant attribué en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le principe d'une attribution de cadeaux de fin d'année au personnel municipal.
- fixe une enveloppe financière de 1 000 €.
- autorise M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,  
Josette VELAY

Le Maire,  
Yvon BONZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publiée le : **18 NOV. 2025**

Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture  
030-213002959-20251113-2025-11-05-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2025  
Date de réception préfecture : 18/11/2025